

Suite : La galaxie Santullo : où sont-ils et qui sont-ils ?

Lin-Joël NDEMBET
Libreville/ Gabon

SERIES DE TRANSACTIONS SULFUREUSES

L'expédition du gros des fonds à Paris, Genève, Rome, c'est-à-dire l'Europe, où il dispose d'une base établie, ne pouvant se faire à travers le système bancaire de la place, le « magnat » du BTP a eu notamment recours à des établissements de micro finances de type « Epargne et développement du Gabon » (EDG). Son directeur général, Jean-Claude Kennegni, de nationalité camerounaise, a été placé en détention préventive, après la découverte d'une série de transactions sulfureuses opérées à partir de sa structure.

Dans le même ordre d'idées, des sorties d'importantes devises en espèces en Jet privé, via, notamment deux avions opérés par une compagnie aérienne de la place, « Allégiance » (Falcon 50 et Falcon 10) et appartenant au franco-italo-guinéen, auraient été démasquées. Avec des complicités dans les chaînes de la dépense, aéroportuaire et autres.

Toujours dans sa logique de prédation, Santullo mettra également en place un dispositif complexe de compensation avec des sociétés gabonaises disposant de comptes bancaires à l'étranger. C'est le cas, nous révèle-t-on, de la société hydro travaux publics du Gabon (HTPG), domiciliée à la banque Edmond de Rothschild à Monaco, pour le paiement des sous-traitants et fournisseurs européens du groupement Santullo Séricom-Gabon. Cette transaction a exigé en retour une compensation financière en devise locale pour servir également de blanchiment d'argent. D'ailleurs, cette société ferait l'objet d'une plainte de la direction générale des Impôts (DGI)



une vue des tours jumelles construites par le Groupe Santullo.

après du Parquet du tribunal de Libreville, dans le cadre de l'opération de lutte anti-corruption pour blanchiment et fraude fiscale. Ce qui constitue la preuve de l'ampleur du système mis en place.

Dans ces nombreux chantiers, un recours excessif et illégal à la sous-traitance en parfaite violation du code des marchés publics a été observé. En effet, l'article 146 précise bien que la sous-traitance de plus 40 % de la valeur globale d'un marché est formellement interdite.

Or, en prenant le cas du chantier de la construction de l'école des officiers d'actives de Mandilou, dans le département de Tsamba Magotsi (province de la Ngounié), qui a coûté 27 milliards, il apparaît que l'entreprise adjudicataire, a sous-traité à 80% pour environ 10 milliards de francs.

Concernant le pont de Mayumba, dans le départe-



Le sulfureux homme d'affaires était également en affaires "louches" avec les responsables de Foberd Gabon.

tement de la Basse-Banio (province de la Nyanga), ce sont trois sociétés italiennes Trevi Spa, Cimolai Spa, Carber, spécialisées respectivement dans la construction des pieux et piles soutenant le pont, la fabrication de l'ossature

métallique, l'assemblage du pont, qui auraient réalisé 60% des travaux pour un montant de 25 millions d'euros (environ 16 milliards 375 millions de francs). Alors que la facture globale du chantier a coûté à l'Etat gabo-

nais 125 millions d'euros (environ 81 milliards 875 millions de francs).

INTERROGATIONS

De quoi soulever des doutes et de s'interroger sur la nature réelle des relations, des avantages

accordés aux unes et autres de ces entreprises, de l'utilisation des fonds et sur le procédé utilisé par le maître d'ouvrage.

Les populations espèrent que l'Etat gabonais, dans le cadre de la procédure en cours à Paris, fera valoir l'ampleur des faits qui accablent cet individu, et bien d'autres révélés au cours de l'instruction des différentes affaires qui constituent ce volumineux dossier judiciaire Santullo. Pour montrer le caractère inique et frauduleux des marchés obtenus et des travaux réalisés par ce personnage agissant en véritable « parrain » de ce qui s'apparente à une mafia.

Cet homme d'affaires, objet de plusieurs procédures ouvertes par la justice gabonaise, est bien conscient des faits qui lui sont reprochés. Son refus de répondre aux convocations de la doyenne des juges d'instruction du tribunal de première instance de Libreville, Christine Lebama, en dit long. Se contentant de transmettre des messages via son avocat, Me Chambrier Omanda.

Au demeurant, l'opération « mains propres » aura déjà permis de lever le voile sur les pratiques frauduleuses ayant cours dans certaines de nos administrations, et surtout de se rendre compte d'un niveau de corruption impliquant de nombreux acteurs nationaux et étrangers, avec des rôles différents, dans la galaxie Santullo.

Après les premières auditions de plusieurs cadres qui ont échappé aux inculpations pour diverses raisons administratives, techniques et surtout parce que leur implication et responsabilité directes n'avaient pu être établies, la procédure est loin d'être achevée.

Des anomalies et des chiffres

Quelques aspects contenus dans les nombreux dossiers pour lesquels les membres de la galaxie Santullo sont accusés, sinon, soupçonnés, d'avoir favorisé ou été des complices de l'homme d'affaires franco-italo-guinéen.

L'école des officiers d'actives de Mandilou

Montant du marché : 27 milliards
Montant payé : 20 milliards
Délai : 22 mois.
Le mode de passation de marché confus.

Les prix sont forfaitaires dans la convention. Il est prévu dans la convention que les règlements se feront par échancier et non par travaux effectués.

L'expertise contradictoire des travaux évalue les travaux à (8) huit milliards. Les certifications financières n'ont pas été faites dans les règles. Un rapport de la mission de contrôle accable l'entreprise sur la qualité des travaux réalisés.

Route Mouila-Ndendé

(71,250 Km)
Montant du marché : 82 milliards
Montant payé : 8 milliards
Délai : 32 mois.

Le mode de passation entente directe non justifié. Le groupement Santullo Séricom Gabon aurait bénéficié de six (6) paiements, dont cinq effectués par le Budget/Trésor et un autre par le Fonds routier. Les premiers sans dossiers de paiement (absence de factures certifiées, attachements, décompte et certificat de paiement d'acompte). Il y aurait eu

volonté de se faire doublement payer.

Pont de Kango

Montant du marché : 18 milliards
Montant des avenants : 5 milliards
Montant global : 23 milliards
Délai : 6,5 mois.
Violation totale du Code des marchés publics. Les factures payées pour ce marché sont non conformes et ne reflètent pas les travaux réalisés. La mission d'audit évalue les travaux exécutés à près

de 5 milliards. La surfacturation étant de 16 milliards sur un montant total perçu de 21 milliards.

Route Akiéni-Onga

Montant du marché : 60 milliards
Délai : 32 mois.
Violation totale du Code des marchés publics. Absence de la mission de contrôle pour le contrôle et la validation des travaux exécutés. Absence de l'Avis de non objection de la direction générale des marchés publics, pièce essentielle

pour le choix du mode de passation du marché.

Plusieurs factures validées par des responsables de l'administration n'ayant pas compétence à certifier les travaux.

La mission d'audit diligentée par le président de la République évalue les travaux exécutés à 5 milliards. Des paiements auraient été effectués par le Trésor Public en lieu et place du Fonds d'entretien routier.